

contravention pour sens interdit quand pas d'autre choix...

Par **juju33**, le **18/06/2010 à 12:16**

bonjour, quelqu'un peut-il m'aider ?

j'ai été verbalisé pour avoir pris (en moto) un sens interdit. Sauf que ce jour là il y avait manif, j'ai été bloqué et j'ai fait demi-tour et donc 250m en sens interdit jusqu'à reprendre la rue parallèle suivant libre. Est-ce que j'ai une chance si je conteste le pv, à votre avis ?

merci...

Par **razor2**, le **18/06/2010 à 12:49**

Bonjour, vous pouvez faire une "demande" d'indulgence, mais pas plus.
Demande à l'OMP en LRAR en lui joignant l'original de l'avis de contravention, envoyés à l'adresse mentionnée sur ce dernier.
Aucune garantie car l'infraction est caractérisée.

Par **juju33**, le **18/06/2010 à 13:21**

Merci !